

MONTRÉAL, LE 8 NOVEMBRE 2007

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

**LA COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES
D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

PAR

LE RASSEMBLEMENT POUR UN PAYS SOUVERAIN

Depuis la décision prise par le gouvernement du Québec de créer cette Commission, il nous est apparu important de présenter un mémoire afin d'exprimer notre opinion. Le Rassemblement pour un pays souverain est un organisme de la société civile, sans but lucratif, dédié à la promotion de l'indépendance du Québec et à la défense de la langue française.

QUÉBEC, TERRE D'ACCUEIL

Faire référence aux pratiques d'accommodement ayant défrayé les manchettes de certains quotidiens depuis quelques années, c'est évidemment faire état de notre relation avec les Québécois issus de l'immigration. Plusieurs personnes ont pu s'exprimer devant cette Commission et faire part de leurs inquiétudes quant à certaines pratiques religieuses et culturelles liées aux institutions publiques québécoises. Parmi elles, des Québécois et des Québécoises issues elles-mêmes de l'immigration ont exprimé clairement leur opinion. Certaines de ces personnes ont parlé d'intégration à leur nouvelle société d'accueil et d'acceptation des règles du jeu sans chercher à reproduire la société dans laquelle elles sont issues. D'autres ont affirmé leur désir de vivre selon le mode prescrit par leur religion en conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte des droits et liberté canadienne.

La révélation, par les médias, de certains accommodements a provoqué un tollé dans la population. Un tollé assez grand, pour que ces accommodements deviennent les sujets de discussion de l'heure de tous, obligeant les partis politiques à se prononcer sur la question. Le peuple du Québec reconnaît le bien-fondé de l'indépendance du pouvoir civil de l'État, eu égard à la religion. Notre passé en fait foi. Aussi nous est-il difficile de croire qu'après avoir laïcisé nos institutions publiques, nous puissions «accommoder» certaines personnes pour motifs religieux.

La société québécoise est une société accueillante, ni meilleure, ni pire que les autres. Cette société accueille ses immigrants avec respect et attend de ceux-ci qu'ils respectent les valeurs auxquelles elle adhère. Les nations accueillantes n'ont pas à s'adapter aux immigrants. C'est à ceux-ci de s'adapter à la terre d'accueil et à ses règles. Celle-ci a par contre, l'obligation de donner les outils nécessaires afin que ces nouveaux citoyens puissent s'adapter et s'intégrer graduellement à leurs nouvelles conditions de vie afin de pouvoir jouer un rôle actif au sein de cette société.

Le renoncement à notre identité et l'effacement de ce que nous sommes ne sont pas des solutions à présenter pour accueillir les nouveaux arrivants. Ce sont là de vieux réflexes de peuple dominé qu'il importe de jeter loin derrière. Au contraire, nous devons nous montrer et nous faire accepter tel que nous sommes, sans artifices et sans fard. C'est à prendre ou à laisser.

Nous sommes donc d'avis que ces pratiques d'accommodements pour motifs religieux, n'ont pas leur place dans l'espace public québécois. Nous estimons qu'il est temps que le domaine du «politique» reprenne la place qui lui revient après avoir laissé les tribunaux décider ce qui devait être conforme ou non en regard des Chartes des droits et libertés canadiennes et québécoises. Si l'on devait amender

certaines chartes pour subordonner l'exercice du droit lié à la pratique religieuse aux règles de la société québécoise, alors faisons-le.

QUÉBEC, TERRE FRANÇAISE

La perception qu'ont les Québécois des immigrants est particulière et ambivalente. Nous savons tous que l'immigration est nécessaire, qu'elle est même un enrichissement collectif. Mais nous savons aussi qu'elle peut représenter une menace si cette immigration s'identifie au Canada anglais. Ces nouveaux arrivants sont donc confrontés dès leur arrivée à un contexte politique et historique dont ils ne se doutaient pas avant leur arrivée.

Cette ambivalence face aux immigrants remonte à la Conquête et plus particulièrement au rapport de Lord Durham en 1840 suite aux événements de 1837-38 où il écrit :

*«...Toute autre race que la race anglaise y apparaît dans un état d'infériorité. C'est pour les tirer de cette infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais. ,, Je désire encore plus l'assimilation dans l'intérêt des classes inférieures... Si l'on estime exactement la population du Haut-Canada à 400 000 âmes, les Anglais du Bas-Canada à 150 000 et les Français à 450 000, l'union des deux provinces ne donnerait pas seulement une majorité anglaise absolue, mais une majorité qui s'accroîtrait annuellement par une **immigration anglaise.**» ¹*

Pour Lord Durham, la solution pour faire disparaître les Français du Bas-Canada consistait dans l'union des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, plaçant les Français dans un statut minoritaire, et dans une vaste opération d'immigration massive de citoyens anglais dont les coûts étaient défrayés à même le budget de ce Canada-Uni. Cette Union des deux Canadas a bel et bien eu lieu en 1840 et consacra notre statut minoritaire. Et puis il y eut l'acte fédératif de 1867, adopté sans nous avoir consultés, dont les conséquences ont été les mêmes, sinon pires que l'Acte d'Union de 1840, en nous plaçant davantage en situation minoritaire. Le dernier acte de cette tragi-comédie de l'histoire du Canada est le rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982 imposé sans notre consentement et rejeté par tous les partis politiques de l'Assemblée nationale du Québec.

Par ailleurs, la suite de notre histoire nous révèle que les immigrants ont, dans une large proportion, choisi de vivre en anglais plutôt que de vivre en français au Québec. Jusqu'en 1977, année où la loi 101 a été adoptée, 85 % des nouveaux arrivants fréquentaient l'école anglaise. Tout récemment, nous apprenions par Statistiques Canada, que les transferts linguistiques se font à 54% vers l'anglais malgré le fait que nous ayons une loi sur la langue officielle.

Le peuple québécois se souvient aussi de ces certificats de citoyenneté canadienne octroyés en un temps record aux nouveaux immigrants en 1995 en vue de leur donner le droit de vote et de faire pencher la balance en faveur du camp du NON.

Les immigrants du Québec comprennent très vite que le passé conditionne le présent. Certains ont la curiosité de chercher à comprendre les raisons de l'existence d'un peuple de langue française sur un continent nord-américain anglo-saxon. D'autres non. Ils viennent au Canada et s'en tiennent au libre choix de l'utilisation de la langue française ou anglaise et se foutent royalement du passé. Mais tous comprennent qu'il y a un malaise politique, linguistique et culturel. Ils voient qu'il y a des tenants du projet politique de la souveraineté du Québec et d'autres de celui du Canada.

Nous ne pouvons blâmer une personne immigrée au Canada de se servir des privilèges qui lui sont offerts et de faire des choix linguistiques qui nous mettent en péril. Mais nous ne sommes pas naïfs et nous ne sommes pas aveugles. Il nous appartient de jeter les balises afin que cet immigrant comprenne mieux le Québec et sa nation. Parce que le Québec n'est pas le Canada. Le Québec est une société française dont la responsabilité incombe à tous ses citoyens, y compris ses immigrants. C'est dans cet esprit que nous appuyons les projets de loi 195 et 196 du Parti Québécois pour conserver le caractère français du Québec par le biais d'une citoyenneté et d'une Constitution québécoise.

QUÉBEC PAYS À CONSTRUIRE : CONCLUSION

Nous souhaitons vivre dans un Québec où tous les citoyens se respectent et se comprennent dans une langue commune publique : le français. Nous souhaitons que les immigrants et les nouveaux Québécois sachent qu'ils ont des droits et aussi des devoirs dont celui de s'intégrer et d'adopter des attitudes communes et non d'exceptions. Nous souhaitons que les nouveaux arrivants comprennent mieux les motivations d'émancipation du peuple Québécois et qu'ils participent aussi avec nous à l'élaboration d'une société nouvelle, libre, fraternelle, égalitaire, française et à l'émergence d'un nouveau pays : le Québec.

Benoît Roy
Président du Rassemblement pour un pays souverain

¹ : «*Le Rapport Durham*» de John George Lambton Durham, éditions de l'Hexagone, 1990, pages 234-235 et 251.